



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

Groupe de suivi "Environnement"

Rapport de suivi 2022

Septembre 2023



Le Conseil de développement Loire Angers

- Espace de dialogue citoyen ouvert, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.
- Instance de concertation commune à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et aux Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance (réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers - PMLA). Le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, du territoire des 3 intercommunalités.

3

INTRODUCTION

6

GLOSSAIRE

7

TRAVAUX DU GROUPE DE SUIVI ENVIRONNEMENT

10 Veiller à la prise en compte de l'environnement dans tous les sujets traités par le Conseil de développement Loire Angers

11 S'informer, réunir et partager des ressources

12 Suivre les contributions antérieures du Conseil de développement

14 Entretien un dialogue permanent avec les collectivités territoriales

16 Principales conclusions du dialogue avec les collectivités

19

AUTO-ÉVALUATION

20 Sujets traités

20 Dialogue avec les collectivités

21 Organisation et fonctionnement du groupe

22

FEUILLE DE ROUTE 2023-2024

Le **groupe de suivi « Environnement »** a été créé en septembre 2021. La décision de cette création a été fondée sur le constat d'une permanence des thématiques liées à la transition écologique dans les travaux du Conseil de développement Loire Angers (CDLA) depuis plus de dix ans. Elles sont abordées soit en tant que sujet principal des contributions, soit en tant que composante majeure des préconisations. L'intérêt des membres du CDLA pour ces problématiques va croissant et rencontre tous les ans le plus grand nombre de propositions de sujets pour le programme d'activité du CDLA. Il a été donc proposé de créer un groupe permanent, susceptible de structurer et de nourrir la préoccupation environnementale du CDLA sur toute la durée du mandat et au-delà.

Le fonctionnement des groupes de suivi se démarque de celui des commissions du CDLA par le caractère permanent (groupe à durée non définie), par des rencontres ponctuelles en fonction des besoins, de l'actualité du projet et des demandes de l'autorité de rattachement. Ils ne sont pas tenus de produire une contribution formelle, mais des rapports réguliers. Ils sont :

- ▶ Constitués pour une durée non définie ;
- ▶ Composés de représentants des organisations membres et Personnes physiques, ainsi que de citoyens associés ;
- ▶ Amenés à apporter leur contribution en participant à des rencontres organisées en fonction des besoins identifiés de leur propre initiative, ou à des ateliers et comités organisés par les autorités de rattachement, en assurant une veille sur les projets relevant de leur domaine ;
- ▶ Tenus de produire des rapports de suivi réguliers.

Le groupe de suivi « Environnement » se compose de 46 membres :

- 23 représentants d'organisations
- 13 Personnes physiques
- 9 Citoyens associés
- 1 membre de droit du CDLA



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
Loire ange

Pro
Exp
Loire ange

La **feuille de route** du groupe de suivi « Environnement » a fixé les objectifs suivants :

- ▶ Veiller à la prise en compte de l'environnement dans tous les sujets traités par le CDLA
- ▶ S'informer, réunir et partager des ressources
- ▶ Suivre des contributions du CDLA sur le thème de l'environnement
- ▶ Entretenir un dialogue permanent avec les collectivités territoriales

Le rapport d'activité 2021-2023 restitue les **travaux du groupe de suivi** (I) selon un ordre chronologique et selon les quatre objectifs fixés lors de la constitution du groupe, avec un résumé des principaux enseignements, constats et recommandations. **L'auto-évaluation** (II) du groupe reflète l'analyse rétrospective après dix-huit mois d'activité et fonde les propositions pour **la feuille de route** (III) jusqu'à la fin du mandat, au printemps 2024.

ALMAngers Loire
MétropoleCommunauté
urbaine de 293 701
habitants vivant sur
29 communes**ALS**Anjou Loir
et SartheCommunauté de communes de
27 690 habitants vivant sur 17
communes**ATE**Assises de la Transition
écologique**CDLA**Conseil de
développement
Loire AngersInstance de concertation commune
à la Communauté urbaine Angers
Loire Métropole et aux
Communautés de communes Anjou
Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance**GEMAPI**Gestion des milieux
aquatiques et la
prévention des
inondations**GIEC**Groupe d'experts
intergouvernemental
sur l'évolution du climatLe GIEC a pour mandat d'évaluer,
sans parti pris et de manière
méthodique et objective,
l'information scientifique, technique
et socio-économique disponible en
rapport avec la question du
changement du climat**GSE**Groupe de suivi
Environnement**Label TETE**Label Territoire
engagé dans la
transition
écologiqueAccompagnement en faveur de la
transition écologique, destiné aux
communes**LLA**

Loire Layon Aubance

Communauté de communes de
56 034 habitants vivant sur 19
communes**PCAET**Plan Climat Air Energie
TerritorialLe PCAET est un outil de planification,
à la fois stratégique et opérationnel,
qui permet aux collectivités
d'aborder l'ensemble de la
problématique air-énergie-climat sur
leur territoire**PLUI**Plan local d'urbanisme
intercommunalDocument communal (PLU) ou
intercommunal (PLUi) qui détermine
les conditions d'aménagement et
d'utilisation des sols**PMLA**Pôle métropolitain
Loire AngersLe Pôle Métropolitain Loire Angers a
pour objet d'exercer la mise en
œuvre de son Schéma de
Cohérence Territoriale (SCoT) et de
son Plan Climat Air Energie Territorial
(PCAET)**SCoT**Schéma de
Cohérence TerritorialeDocument d'urbanisme qui
détermine à l'échelle de plusieurs
communes ou groupements de
communes, un projet de territoire
visant à mettre en cohérence
l'ensemble des politiques sectorielles
(habitat, mobilités, aménagement
commercial, environnement et
paysage)...**SMBVAR**Syndicat Mixte des
Basses Vallées
Angevines et de la
RommeLe Syndicat a été créé pour exercer
une partie de la compétence de
Gestion des Milieux Aquatiques et de
Prévention des Inondations (GEMAPI)
sur un territoire naturel cohérent
représentant les bassins versants des
cours d'eau et donc s'affranchissant
des périmètres communaux**TE**Transition
écologique**VP**

Vice-Président(e)

- | -

LES TRAVAUX DU GROUPE DE SUIVI

• • •

- ▶ Rencontre avec Sébastien GUITTET, Directeur du PMLA, sur le PCAET
- ▶ Conférence de Sylvain GRISOT, urbaniste, sur l'urbanisme circulaire avec la commission « Nouveaux modes d'habiter »
- ▶ Intervention de Jacques BLONDET, VP Environnement et Mobilités ALS sur la préservation de l'environnement

Jun
22

Janv
22

Fév
22

- ▶ Rencontre avec Yves BERLAND, VP GEMAPI et énergies renouvelables LLA
- ▶ Présentation de la stratégie de transition écologique d'ALM par Corinne BOUCHOUX et Steve CLAVIER, Directeur TE ALM

Mai
22

Mars
22

Intervention d'Alain LASSERRE (Sauvegarde de l'Anjou) sur la biodiversité

Déc
21

Présentation des Plans alimentaire territoriaux sur le territoire du PMLA par Paul-Bernard RABIN et Patricia ARTHUS de la Chambre régionale d'agriculture

Activités du
« Environ
Conseil de
Loire

Nov
21

- ▶ Installation du groupe de suivi. Objectifs, modalités de travail.
- ▶ Présentation du PCAET par Jacques DECREQUY, co-animateur du GSE
- ▶ Rencontre avec Corinne BOUCHOUX, VP Transition écologique et Mobilités ALM
- ▶ Présentation du SCoT et des PLUi par les élus et les services du PMLA

Mai
23

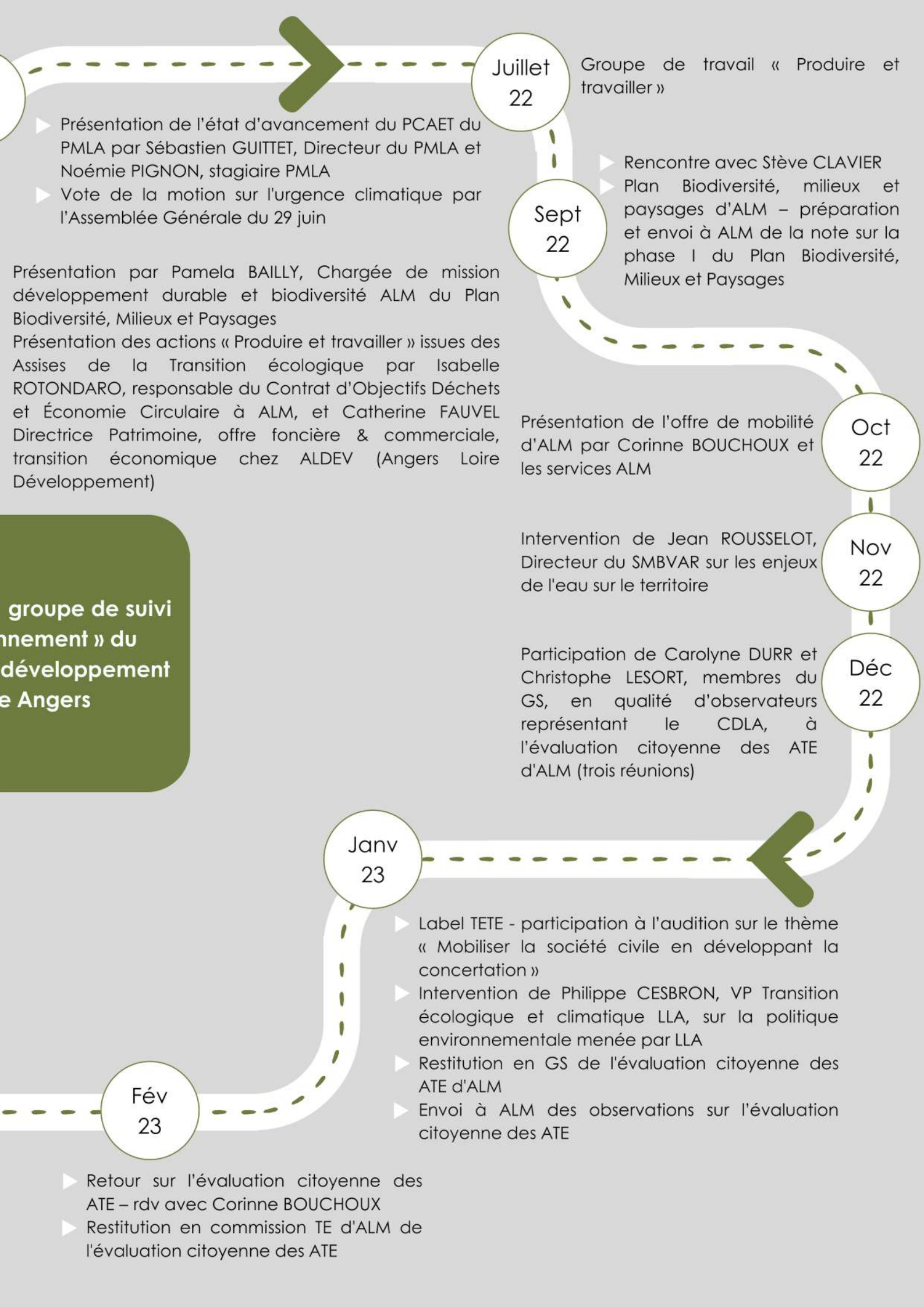
- ▶ Envoi à ALM de la note du CDLA sur la phase II du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages
- ▶ Bilan et perspectives du groupe de suivi Environnement. Invités : Conseil des sages d'Avrillé, Citoyens ayant participé à l'évaluation des ATE

Avril
23

- ▶ Conférence « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes » co-organisée avec le CESER Pays de la Loire et la Structure fédérative de recherche Confluences de l'Université d'Angers
- ▶ Participation à la présentation du 2e rapport du GIEC régional des Pays de la Loire au Centre des Congrès

Mars
23

- ▶ Présentation par Pamela BAILLY de la phase II du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages d'ALM
- ▶ Travail sur la phase II « Stratégie et plan d'actions » du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages d'Angers Loire Métropole
- ▶ Envoi des observations sur les critères de labélisations TETE



Juillet
22

Groupe de travail « Produire et travailler »

- ▶ Présentation de l'état d'avancement du PCAET du PMLA par Sébastien GUITTET, Directeur du PMLA et Noémie PIGNON, stagiaire PMLA
- ▶ Vote de la motion sur l'urgence climatique par l'Assemblée Générale du 29 juin

Sept
22

- ▶ Rencontre avec Stève CLAVIER
- ▶ Plan Biodiversité, milieux et paysages d'ALM – préparation et envoi à ALM de la note sur la phase I du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages

Oct
22

Présentation de l'offre de mobilité d'ALM par Corinne BOUCHOUX et les services ALM

Nov
22

Intervention de Jean ROUSSELOT, Directeur du SMBVAR sur les enjeux de l'eau sur le territoire

Déc
22

Participation de Carolyne DURR et Christophe LESORT, membres du GS, en qualité d'observateurs représentant le CDLA, à l'évaluation citoyenne des ATE d'ALM (trois réunions)

Janv
23

- ▶ Label TETE - participation à l'audition sur le thème « Mobiliser la société civile en développant la concertation »
- ▶ Intervention de Philippe CESBRON, VP Transition écologique et climatique LLA, sur la politique environnementale menée par LLA
- ▶ Restitution en GS de l'évaluation citoyenne des ATE d'ALM
- ▶ Envoi à ALM des observations sur l'évaluation citoyenne des ATE

Fév
23

- ▶ Retour sur l'évaluation citoyenne des ATE – rdv avec Corinne BOUCHOUX
- ▶ Restitution en commission TE d'ALM de l'évaluation citoyenne des ATE

groupe de suivi
« développement durable »
de Angers

Présentation par Pamela BAILLY, Chargée de mission développement durable et biodiversité ALM du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages

Présentation des actions « Produire et travailler » issues des Assises de la Transition écologique par Isabelle ROTONDARO, responsable du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire à ALM, et Catherine FAUVEL Directrice Patrimoine, offre foncière & commerciale, transition économique chez ALDEV (Angers Loire Développement)

1 VEILLER À LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS TOUS LES SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS

Motion sur l'urgence climatique et la biodiversité

Le groupe de suivi « Environnement » a pris l'initiative de proposer une motion de reconnaissance de l'urgence climatique et de défense de la biodiversité. Celle-ci a été validée par le Bureau du CDLA et votée à l'unanimité par l'Assemblée plénière du 29 juin 2022, signifiant ainsi l'engagement résolu du Conseil (annexe 2).

Les membres du CDLA ont été invités à faire connaître cette motion auprès des organismes qu'ils/elles représentent. Terre des Sciences (CCSTI) a adopté à son tour une motion similaire.

Relations avec les autres commissions et groupes de suivi

Plusieurs membres du groupe de suivi aux autres instances de travail du CDLA, ce qui assure de facto une communication entre les différents thèmes traités et des échanges permanents ont lieu également entre les animateurs de ces instances dans les séances du Bureau du CDLA. Dans les réunions du groupe de suivi, ont été présentées à plusieurs reprises des restitutions sur les travaux de la commission « Nouveaux modes d'habiter » et du groupe de suivi « Territoire intelligent », tous deux comportant une forte dimension environnementale.

En outre, les animateurs et plusieurs membres du groupe de suivi participent à l'élaboration de la feuille de route de la nouvelle commission « Mobilités durables et responsables ».

Conférences du CDLA

Outre la participation des membres du groupe de suivi aux conférences organisées par le CDLA ou par l'une de ces instances de travail, il faut mentionner la co-organisation de la conférence-débat « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes » en partenariat avec le CESER Pays de la Loire et la Structure fédérative de recherche Confluences de l'Université d'Angers. La présence de plus de 100 personnes, la qualité de la présentation et des échanges en ont fait un des moments forts de notre activité.



L'expérience de cette manifestation nous conduit à souligner les points suivants :

- ▶ La co-organisation de rencontres avec d'autres partenaires permet de réunir un public nombreux et diversifié : membres du CDLA et du CESER, élus, universitaires, étudiants, etc.
- Le rapprochement entre les thématiques du CESER et celles du CDLA pourrait donner lieu plus souvent à des rencontres, d'autant plus que les échanges peuvent bénéficier de l'appui de membres communs aux deux instances de démocratie participative (Laurence BESSONNEAU, représentante de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire).



2 S'INFORMER, RÉUNIR ET PARTAGER DES RESSOURCES

La capacité du groupe de suivi à formuler des avis et recommandations repose sur l'accès à l'information. Les travaux du groupe ont ainsi visé à aborder des problématiques diverses. Tous ces aspects n'ont pas fait l'objet d'un retour envers les collectivités. Il a été jugé néanmoins important de proposer au groupe une vision suffisamment large sur la complexité des enjeux territoriaux de l'environnement et des actions en cours.

Ont été plus particulièrement traités les domaines suivants :

- ▶ Planification territoriale : SCoT et PLUi
- ▶ Agriculture et alimentation : Plans alimentaires territoriaux
- ▶ Urbanisme
- ▶ Cycle de l'eau
- ▶ Biodiversité
- ▶ Mobilités
- ▶ Préconisations du GIEC des Pays de la Loire

Sans revenir sur le contenu de chacune de ces interventions (dont les supports sont accessibles aux membres du CDLA), nous retenons deux aspects méthodologiques :

- ▶ L'intérêt de se tourner vers des angles d'approche variés : associations naturalistes (biodiversité), services des collectivités (planification, mobilité, biodiversité, économie circulaire), chambre consulaire (alimentation), structures de gestion (eau), concepteurs (urbanisme) et chercheurs (GIEC). Cette diversité nourrit la réflexion du groupe par des points de vue différents et parfois contradictoires, ce qui facilite l'ambition du groupe de suivi de se former une opinion autonome.
- ▶ L'apport précieux des membres du groupe de suivi ayant une expertise ou une expérience dans les domaines abordés (biodiversité, urbanisme, agriculture, recherche, mobilité, etc.). Leur regard permet d'éclairer des enjeux et d'explicitier des aspects complexes de l'information.

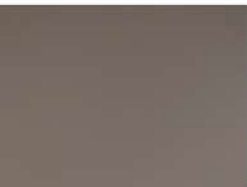
3 SUIVRE LES CONTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Lors des rencontres avec les élus et les services, ainsi que dans les débats sur diverses thématiques, le groupe de suivi se préoccupe de la suite des propositions formulées dans les travaux antérieurs du CDLA, qu'il s'agisse de contributions plus anciennes ou récentes.

Par exemple, les travaux sur la biodiversité ont mobilisé la Contribution à l'Agenda 21 de la Biodiversité d'Angers-Loire-Métropole datant de 2013, pour tirer des enseignements autant sur l'aggravation du diagnostic concernant l'état des milieux, des habitats et des populations, que sur la difficulté d'une action efficiente dans ce domaine.



Sur la question de la mobilité, l'initiative du suivi est venue de la part des élus et services ALM, sous la forme d'un tableau complet des recommandations formulées par le CDLA en 2019. Le pointage de la prise en compte ou pas dans la stratégie d'ALM de ces recommandations a offert une vision claire et transparente des raisons qui ont conduit à intégrer ou à écarter ces propositions dans la décision. Cette forme de suivi est particulièrement appréciable. Elle valorise les travaux du CDLA, renforce la motivation des membres et le climat d'écoute et de confiance avec les collectivités.



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2026

Le CDLA a contribué aux différentes phases de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial en 2018-2019 avec un avis sur les orientations stratégiques et une contribution au programme d'actions [1]. Le PCAET a été adopté par le PMLA en 2020 et il est entré en vigueur en janvier 2021. Le suivi de l'application et de l'évaluation du PCAET a été défini comme un des sujets principaux de préoccupation par le groupe de suivi. Pour réaliser le suivi, le groupe a systématiquement questionné les élus et les services responsables des trois EPCI et du PMLA sur la gouvernance, le déroulement des actions et les outils d'évaluation.

La présentation des objectifs, de la structure et du plan d'action du PCAET par Jacques DECREQUY, co-animateur du groupe de suivi, a permis aux membres de saisir la place qu'occupe ce document dans la stratégie du PMLA, ainsi que les axes prioritaires soulignés par le CDLA dans ses préconisations. L'état d'avancement du PCAET et l'élaboration des indicateurs de suivi ont été présentés au groupe par Sébastien GUITTET, Directeur du PMLA et Noémie PIGNON, stagiaire. En outre, le groupe de suivi a sollicité à ces sujets l'avis des Vice-présidents en charge de la Transition écologique dans les trois EPCI lors de leurs interventions dans les réunions.

Ces trois types d'approches (constat CDLA, services, élus), nous conduisent à conclure que :

- ▶ L'appropriation du PCAET par les élus des trois EPCI est inégale. Le déploiement continu des actions n'apparaît pas en tant que tel dans l'agenda courant des EPCI chargés de les mettre en place. Cela n'exclut pas le déroulement des actions prévues dans le PCAET et intégrées dans d'autres dispositifs, mais la dimension structurelle du Plan au niveau PMLA se présente plus comme une projection (à la conception du plan) ou une synthèse rétrospective (lors des processus d'évaluation) qu'en tant que feuille de route continue.
- ▶ L'élaboration des indicateurs de suivi a commencé en 2021. Selon les informations transmises par les services PMLA, elle avance par intermittence, selon les moyens de personnels alloués. Le résultat du travail engagé pour la simplification des indicateurs (passage de 270 indicateurs à 70 indicateurs) est toujours attendu. Or la conception et l'outillage technique de l'évaluation conditionnent le bilan à mi-parcours envisagé en 2023.

[1] Les contributions du Conseil de développement au Plan Climat Air Energie Territorial
<https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/pcaet/>

4 ENTREtenir un dialogue permanent avec les collectivités territoriales

a) Rencontres avec les élus et services en charge de la Transition écologique dans les trois EPCI

Le groupe de suivi a pris l'initiative d'inviter les Vice-présidents d'ALM, ALS et LLA dans le but principal de poser les bases d'une meilleure connaissance réciproque. Informés de l'activité et des objectifs du groupe de suivi « Environnement » ils/elle ont pu exposer les principales dimensions de la stratégie de chaque collectivité en matière environnementale :

- ▶ Yves BERLAND, Vice-président de Loire Layon Aubance, en charge du GEMAPI et des énergies renouvelables (1er février 2022)
- ▶ Jacques BLONDET, Vice-président en charge de l'environnement Anjou Loir et Sarthe (le 27 janvier 2022)
- ▶ Corinne BOUCHOUX, Vice-présidente d'Angers Loire Métropole à la Transition écologique et aux Mobilités, et Steve CLAVIER, Directeur de la Transition écologique ALM (le 24 février 2022)
- ▶ Philippe CESBRON, Vice-président de Loire Layon Aubance, en charge de la Transition écologique et climatique (le 26 janvier 2023)

A ces réunions, s'ajoutent d'autres rencontres à périmètre divers : interventions des directeurs, chargés de mission et stagiaires, réunions du comité d'animation ou des représentants du GSE avec des élus. En outre, les travaux du CDLA et plus spécifiquement du GSE ont été cités dans les délibérations du Conseil communautaire d'ALM.

b) Évaluation citoyenne des Assises de la Transition écologique d'ALM

A la sollicitation d'ALM, le CDLA a participé en tant qu'observateur à la première étape de l'évaluation des Assises de la Transition Écologique. Carolyne DURR et Christophe LESORT ont accepté cette mission d'observation. Ils ont participé aux trois réunions (les 17 octobre, 7 novembre et 10 décembre 2022) organisées par la Direction de la transition écologique d'ALM (en partenariat avec d'autres directions) avec les 16 citoyens tirés au sort parmi 350 personnes ayant répondu au questionnaire des Assises et qui s'étaient manifestées volontaires pour participer à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Les deux observateurs ont fait part aux membres du groupe de suivi de toutes les étapes du processus. Le document de synthèse adressé à ALM en janvier 2023 (annexe 3) a été publié dans le document « Les Assises de la Transition écologique Angers Loire Métropole. Méthodologie de l'évaluation du suivi citoyens. Septembre 2022-janvier 2023 » [2].

[2] https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/user_upload/methodologie-evaluation-suivi_citoyen-transition-eco-web.pdf

Une rencontre avec Corinne BOUCHOUX, VP ALM, et Noémie PIGNON (chargée de mission) a permis de discuter plus en détail les constats et de donner un avis sur les modalités des phases suivantes de l'évaluation. Christophe LESORT et Cristiana OGHINA-PAVIE ont présenté l'ensemble des remarques à la commission Transition écologique d'ALM en février 2023.

La qualité d'observateur assumée par le CDLA dans cette démarche est une expérience nouvelle. En pleine conformité avec les recommandations, formulées à de nombreuses reprises, de renforcer la participation citoyenne pour faire de la transition écologique un projet partagé sur le territoire, cette participation a nécessité toutefois de trouver une juste posture à la fois envers les élus et envers les citoyens.

c) Plan Biodiversité, Milieux et Paysages d'ALM

La démarche de conception du Plan Biodiversité, Milieux et Paysages d'ALM a été lancée en décembre 2021 dans l'objectif de consolider la politique de la collectivité dans ces domaines. Une première phase (état des lieux) s'est déroulée de décembre à juin 2022. Elle a été suivie de la phase II (stratégie et plan d'actions) de septembre 2022 à mai 2023, avant la phase III (adoption et communication) prévue pour septembre 2023.

Le groupe de suivi a été impliqué dans les deux premières phases, qui ont fait l'objet de présentations (en mai 2022 et mars 2023), suivies de l'envoi des documents de synthèse (juillet 2022 et mars 2023). Les conclusions des débats menés au sein du groupe concernant la Phase I ont été transmises à ALM en septembre 2022 et ont fait l'objet d'une réponse reçue en novembre 2022. Les conclusions concernant la Phase II ont été transmises en mai 2023 (ensemble des documents en annexe 4).

Les principales recommandations formulées dans les notes adressées à ALM soulignent notamment :

- ▶ L'urgence de l'action, qui implique une meilleure formulation des objectifs et des moyens financiers et humains dédiés par chacun des partenaires
- ▶ La nécessité d'organiser les dispositifs de gouvernance et de coordination entre ALM et les niveaux supra (PMLA, Région des Pays de la Loire) et infra (communes)
- ▶ L'importance du renforcement des trames vertes et bleues non seulement dans les principes, mais également dans les actions concrètes d'aménagement
- ▶ L'évolution nécessaire vers une conception de la biodiversité qui dépasse les approches anthropocentrées (son utilité pour les activités humaines) et davantage orientée vers toutes les formes de vie (végétale, animale, microbienne, fongique)
- ▶ L'impératif de faire de l'accès à un information lisible et compréhensible un vecteur fondamental de mobilisation des citoyens, services, agences, élus
- ▶ La nécessité de concevoir dès le lancement du plan des critères d'évaluation des actions et de leurs résultats.

d) Participation à la labélisation TETE

ALM a sollicité le CDLA dans le cadre du processus de labellisation « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » (TETE). Ce label remplace le label Cit'ergie. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de la politique climat-air-énergie des collectivités qui se voient attribuer, après un processus d'évaluation, un niveau allant de 1 à 5 étoiles.

Lors de la constitution du dossier par ALM, en janvier-mars 2023, les animateurs du groupe de suivi et le coordinateur du CDLA ont participé au groupe de travail intitulé « Mobiliser la société civile », en apportant des informations sur le CDLA en général et plus particulièrement sur la composition et le fonctionnement du groupe, les sollicitations qui lui ont été adressées par ALM et les retours de la collectivité sur les propositions formulées.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIALOGUE AVEC LES COLLECTIVITÉS

► **Reconnaissance de l'urgence climatique**

Les trois EPCI ont un positionnement ferme de reconnaissance de l'urgence climatique et d'engagement dans la Transition écologique. Témoignent en ce sens les motions adoptées par ALM en janvier 2022, par ALS en septembre 2022 et le fil rouge du Projet de territoire LLA. Les démarches de formation et d'information des élus et des services sont présentes dans les trois territoires. Ces démarches de formation devraient mieux associer les acteurs territoriaux, notamment les associations et les entreprises (y compris les chambres consulaires) pour les impliquer davantage dans la co-construction des stratégies et dans le portage des actions.

► **Complexité**

Chaque EPCI est engagé dans une multitude de plans et de projets, avec une articulation complexe des compétences transversales entre les Vice-présidents Transition écologique et d'autres élus et commissions (eau, déchets, aménagement, etc.). Nous remarquons que la cohérence des stratégies implique un effort important de coordination de la part des élus et des services, ainsi que la nécessité de mettre en accord, en permanence, les différents niveaux et échelles territoriaux.

Les avis exprimés lors de nos discussions divergent sur ce point. Pour certains membres, la multiplicité des plans et autres documents de planification, mobilisant fortement les services, nuisent à la mise en œuvre plus rapide des actions et à la cohérence globale. D'autres membres considèrent que cette complexité est inhérente au caractère systémique de la Transition écologique. Tous conviennent néanmoins que la communication sur les stratégies et les actions doit trouver une ligne d'équilibre susceptible de rendre l'information compréhensible sans pour autant simplifier excessivement le message sur l'engagement des collectivités.

► **Enjeux et dynamique des résultats**

L'identification des enjeux locaux est fondée sur des outils diagnostics et diverses projections qui soulignent unanimement l'urgence de l'action pour la réduction des gaz à effet de serre et la protection de la biodiversité.

Il reste néanmoins difficile de saisir l'engagement réel dans l'inflexion des courbes (émission des GES ou bien de la consommation des terrains agricoles), ce qui suscite de vives inquiétudes sur l'atteinte des objectifs fixés à court terme (2025, 2027) ou à moyen terme. En effet, on constate que la baisse des émissions de gaz à effet de serre est d'environ 1 % par an entre 2008 et 2018 sur le territoire d'ALM. Pour atteindre les objectifs il faut enclencher une baisse annuelle de 7 %.

L'analyse des freins à l'action rencontrés lors de la mise en œuvre des démarches antérieures est peu mobilisée dans la conception des actions nouvelles. Elle nous semble cependant pouvoir offrir des enseignements pertinents pour accroître l'efficacité des projets.

► **Problématiques communes et spécificités dans les moyens d'action**

L'organisation des démarches en matière de transition écologique est différenciée selon les territoires, mais les problématiques sont communes. La mobilité, l'alimentation et la biodiversité apparaissent comme des priorités de la réflexion dans chacune des trois collectivités. On remarque l'attention particulière portée par ALS à la précarité énergétique dans la Convention Territoriale Globale, ainsi que les liens entretenus avec les collectifs citoyens pour développer les énergies renouvelables. Les actions visant la mobilisation des habitants s'organisent de manière spécifique dans chacun des EPCI. ALS a organisé des événements sur l'eau et sur l'énergie, une fresque du climat à destination des chefs d'entreprise et élus volontaires, des parcours de sensibilisation et pédagogiques sur les sites Espaces Naturels Sensibles. LLA entreprend également des démarches de formation, par les fresques du climat et d'autres modalités. Les Assises de la Transition Écologique portées par ALM constituent une forme singulière et ambitieuse de démarche participative, non seulement au niveau local, mais aussi national. Elle vient en complément des politiques menées dans d'autres cadres.

► **Gouvernance des démarches multiscalaires**

Dans tous les domaines de la transition écologique, les actions ont un caractère transversal et corroborent les échelles territoriales. Si le niveau intercommunal a retenu notre attention en priorité, car celui du périmètre du CDLA, nous avons remarqué que l'articulation entre ces différentes échelles est un défi difficile à relever dans la mise en œuvre des plans et stratégies. Il s'agit des relations entre les EPCI dans le cadre des plans communs (PCAET), de l'engagement des communes dans les plans portés par les EPCI, aussi. Les dispositifs de gouvernance de ces plans sont trop souvent peu explicites, laissant à la latitude des acteurs impliqués la mise à disposition des moyens et, par conséquent, créant des situations de discontinuité spatiale et temporelle. La collectivité porteuse a intérêt à établir plus fermement les conditions concrètes des partenariats avec les autres collectivités, non seulement en prévoyant la déclinaison des plans d'une échelle à une autre, mais en précisant d'emblée la coordination des acteurs et des moyens.

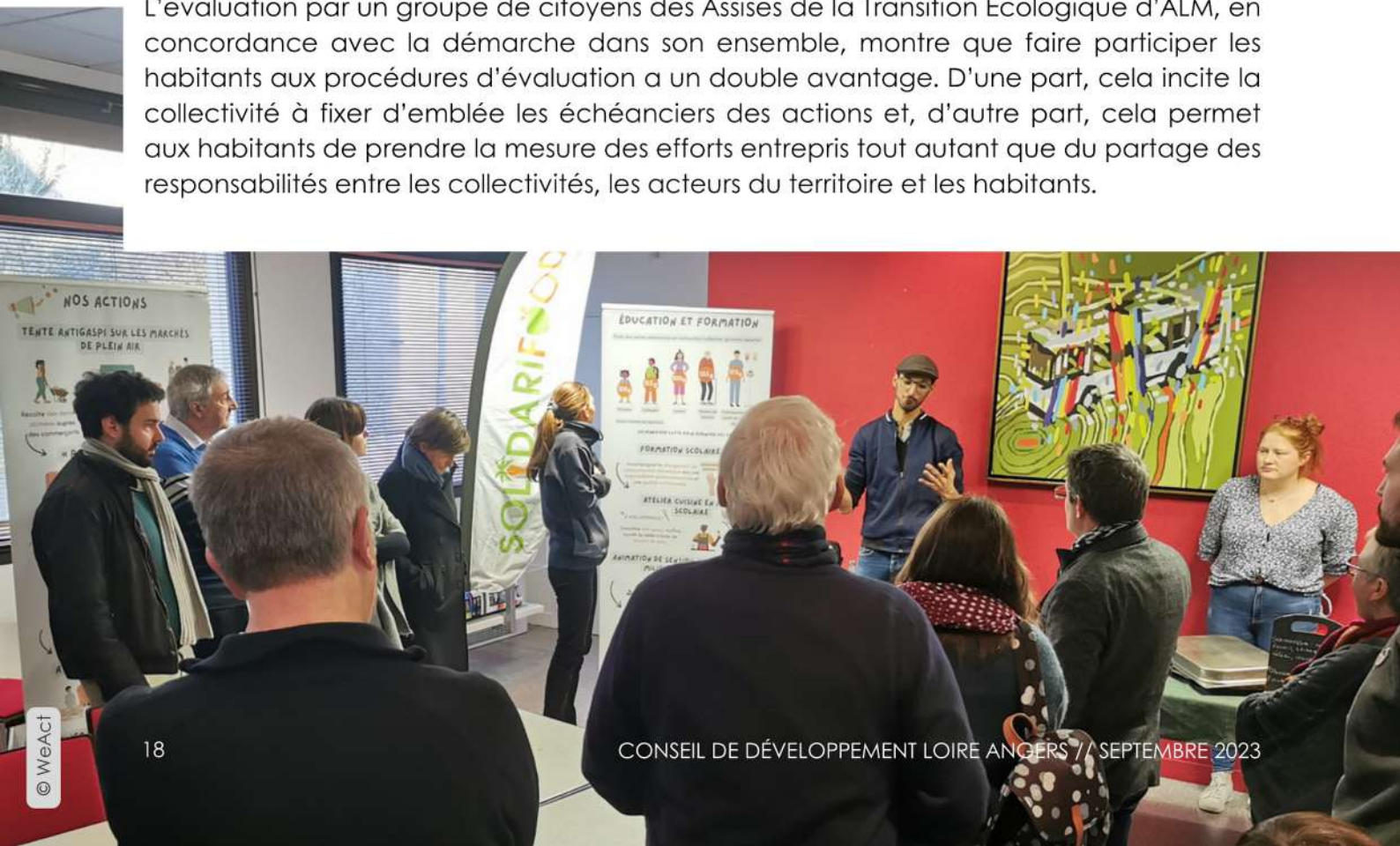


► Évaluation et évolution des actions

L'évaluation des plans conçus et mis en application s'avère d'autant plus compliquée qu'ils contiennent des mesures de nature différente et dont les conséquences mesurables localement sont indissociables des évolutions à une plus grande échelle. Il est certainement impossible de mesurer l'impact sur l'environnement des actions du type « formation » ou « sensibilisation », tandis que les conséquences d'autres mesures ne peuvent se mesurer à court terme. Cependant, l'évolution de la qualité des cours d'eau, de la qualité de l'air, la production d'énergies renouvelables, la diminution de la consommation de terrains agricoles donnent des indicateurs jugés pertinents.

De manière générale, les procédés d'évaluation ont tendance à se concentrer davantage sur la réalisation effective des actions prévues davantage que sur les résultats de ces actions. Cela présume du déterminisme entre les actions prévues et leur efficacité pour l'environnement. Or, l'instrumentation des plans devrait faire partie de leur conception. Les équipements et les dispositifs de mesure des paramètres pourraient être mobilisés tout au long du suivi, de manière à modifier la manière d'agir pour atteindre les objectifs fixés : adapter les moyens financiers et humains, compléter les actions, modifier les trajectoires.

L'évaluation par un groupe de citoyens des Assises de la Transition Écologique d'ALM, en concordance avec la démarche dans son ensemble, montre que faire participer les habitants aux procédures d'évaluation a un double avantage. D'une part, cela incite la collectivité à fixer d'emblée les échéanciers des actions et, d'autre part, cela permet aux habitants de prendre la mesure des efforts entrepris tout autant que du partage des responsabilités entre les collectivités, les acteurs du territoire et les habitants.



- II -

L'AUTO ÉVALUATION

• • •

Dans sa séance du 23 mai 2023, le groupe de suivi Environnement a fait le bilan de son activité, pour identifier les aspects qui donnent satisfaction aux membres et les aspects sur lesquels ils attendent une évolution.

Sujets traités - Acculturation et connaissance transversale



Les conférences, tables rondes et débats ont permis aux membres de se familiariser avec des problématiques complexes, de partager le même niveau d'information, d'approfondir certains domaines tout en gardant la perspective de la transversalité des questions écologiques. Les enjeux sont bien ciblés et cohérents avec les enjeux environnementaux

- Les productions du groupe de suivi se sont concentrées sur les réponses aux sollicitations, sans approfondir en particulier un sujet à l'initiative du groupe

La complexité des sujets

Dialogue avec les collectivités



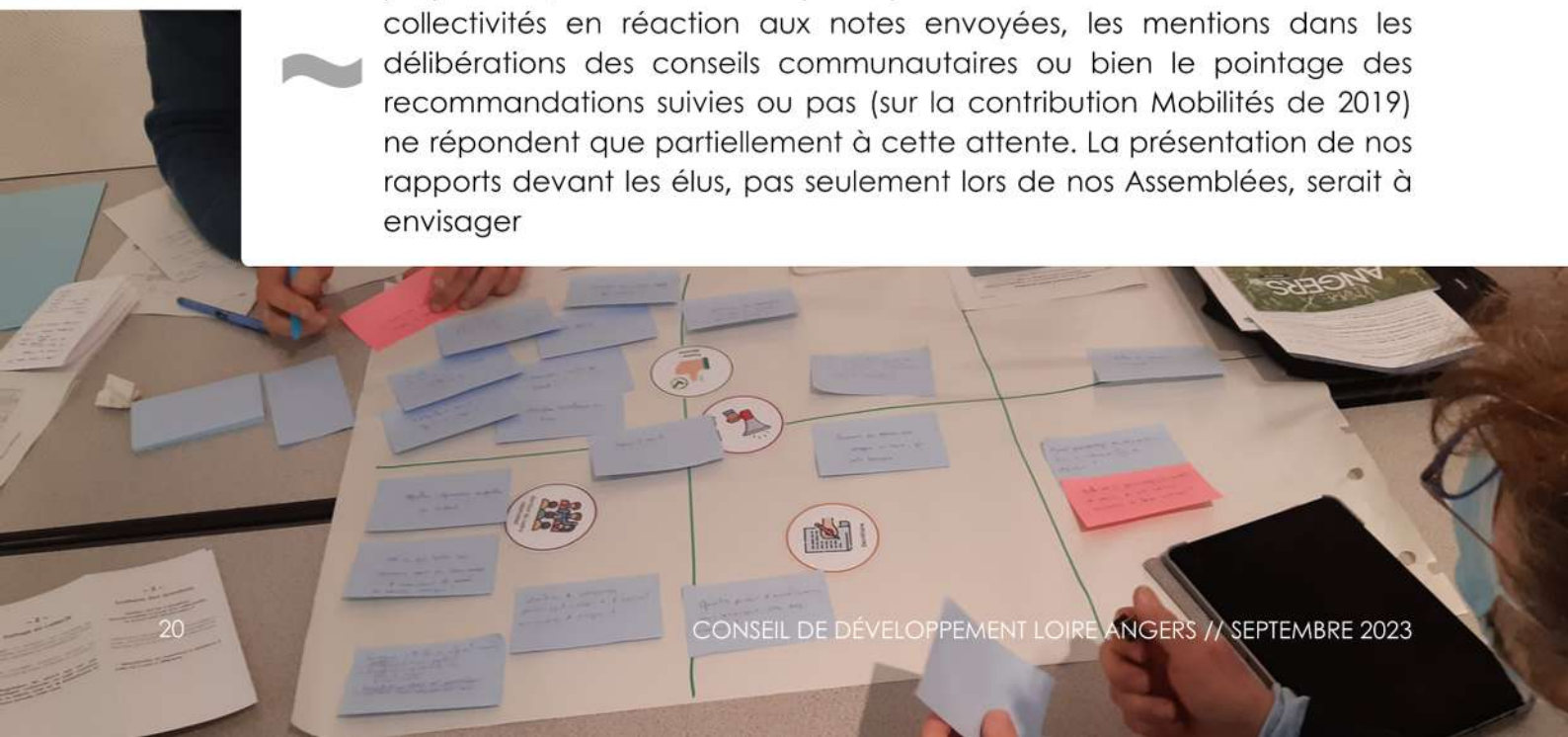
L'échange permanent avec ALM est constructif, avec un sentiment de respect mutuel et de confiance

ALS et LLA ont peu sollicité le groupe, les entretiens avec les Vice-présidents n'ayant pas été suivis de demandes spécifiques

- Quel moyens/financement de la part des collectivités pour la mise en place des actions ?



Le groupe de suivi exprime une forte attente de retour sur les propositions, avis et remarques qu'il a formulées. Les courriers des collectivités en réaction aux notes envoyées, les mentions dans les délibérations des conseils communautaires ou bien le pointage des recommandations suivies ou pas (sur la contribution Mobilités de 2019) ne répondent que partiellement à cette attente. La présentation de nos rapports devant les élus, pas seulement lors de nos Assemblées, serait à envisager



Organisation et fonctionnement du groupe



La qualité et la quantité de travail des animateurs sont appréciées, la qualité des intervenants, bonne écoute et respect au sein du groupe, des positions franches et tranchées

La transversalité entre le groupe de suivi et les autres commissions, travail ouvert vers l'extérieur (échanges avec les élus et services, en particulier ALM ; participation aux Assises TE d'ALM...)

Lors des séances, il faut veiller à mieux faire circuler la parole

Le groupe n'est pas assez diversifié, notamment sous l'aspect de l'âge des membres



Toujours s'assurer que les membres aient le même niveau d'informations, importance de la prise de connaissance des documents avant les séances

Les séances en soirée ne conviennent pas à tous les membres



Le groupe a été réactif et a réussi à se mobiliser pour donner des avis documentés et discutés collectivement à chaque fois qu'il a été sollicité

Le calendrier des séances devrait être fixé dès le début de l'année. Il est entendu que ce calendrier ne dépend pas uniquement de l'organisation interne du Conseil, mais également de l'agenda des divers intervenants

Les échéances imposées par l'avancement des travaux des collectivités sur lesquels est demandé un avis du GSE ont subi des reports. Cela rend plus compliquée la tenue de l'agenda du groupe. Plus encore, les membres émettent des doutes quant à la prise en compte des réponses transmises aux collectivités, étant donné ces perturbations de calendrier

la poursuite d'un thème de sous-groupe (« Produire et travailler ») a été abandonnée, faute d'énergies disponibles pour organiser les réunions et fournir un résultat

A
N
I
M
A
T
I
O
N

C
A
L
E
N
D
R
I
E
R

- III -

LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2024



L'activité du groupe de suivi "Environnement" se poursuit jusqu'à la fin du mandat du CDLA, au printemps 2024, selon les mêmes objectifs que ceux fixés à sa création.

Le groupe se propose de :

Maintenir la préoccupation pour les questions environnementales dans tous les travaux du CDLA.

Continuer les travaux dans lesquels le GSE est engagé :

- ▶ Suivi du PCAET
- ▶ Plan Biodiversité, Milieux et Paysages, Plan d'adaptation au changement climatique, Assises de la Transition Écologique (ALM)

Entreprendre un travail sur le problème de l'eau :

Les contours de la question abordée, la formule de contribution et les modalités d'animation sont à établir avant l'été 2023.

Le réseau des Conseils de développement de Maine-et-Loire et le Conseil des sages d'Avrillé seront sollicités pour des compléments.



Explorer de nouvelles formes de dialogue avec les collectivités :

- ▶ Se rapprocher davantage d'ALS et LLA
- ▶ Obtenir des informations plus précises sur les moyens mis en œuvre pour mener à bien les actions
- ▶ Proposer de rencontrer plus largement les élus, au-delà des Vice-présidents, pour mieux comprendre leur vision et leurs difficultés au sujet de la transition écologique et avoir une discussion plus approfondie sur la réception qu'ils font aux recommandations/préconisations du CDLA
- ▶ Les sensibiliser sur la nécessité d'engager immédiatement certaines actions

COMPOSITION DU GROUPE DE SUIVI

► Comité d'animation

Cristiana OGHINA-PAVIE (Université d'Angers), Jacques DECREQUY (Personne physique)

► Membres

Anne-Sophie ARRAITZ (Université Catholique de L'ouest) ; Patricia ARTHUS (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire) ; Patrick AUBIN (Unicem) ; Isabelle BAILLEUL (Personne physique) ; Laurence BESSONNEAU (Chambre de Métier et de l'Artisanat) ; Michel BIOTEAU (Energies renouvelables et citoyennes LLA) ; Philippe BONTEMPS (Cobaty Anjou) ; Gérard BOURGERIE (Réseau Racines 49) ; Gilles BURON (Pole In 49) ; Jean-François CAILLAT (Personne physique) ; Emmanuelle CARIOU-PHAM (Personne physique) ; Philippe CHALOPIN (Personne physique) ; Marie-Lorraine CHARLES (Maison de Loire en Anjou) ; Sylvain CHARPENTIER (Maison de Loire en Anjou) ; Jean CHAUSSERET (Personne physique) ; Alain CHAZERAULT (Coopération d'installation en Agriculture Paysage de Maine-et-Loire) ; Jean-François COCHET (Régie de quartiers d'Angers) ; Jean-Luc DENECHERE (Asad 49) ; Julie DESPLANCHES-POPELIN (Sauvegarde de l'Anjou) ; Carolyne DURR (Place au vélo Angers) ; Jean-Paul FRADIN (Personne physique) ; Alice GUEUDET (CFDT) ; Dominique GUYOT (Université Angevine du Temps Libre) ; Dominique HAUG (Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers) ; Céline LAIGLE (INRAE) ; Alain LASSERRE (Sauvegarde de l'Anjou) ; Christophe LESORT (Association des Urbanistes du Grand Ouest) ; Mélanie LOUBOUD-BERSON (Personne physique) ; Huguette MACÉ (Personne physique) ; Arnaud MAREC (Personne physique) ; Pierre NARBONNE (LPO Anjou) ; Claire PINET (Personne physique) ; Jean PRESSELIN (Jardin de Cocagne) ; Alain RABEAU (Personne physique) ; Paul-Bernard RABIN (Chambre d'Agriculture) ; Pascal RAIMBAULT (Tremplin) ; David RATIE (Cobaty Anjou) ; Louis-Marie RIVIERE (Membre de droit) ; Bruno TRIAS (Enedis) ; Jean-Charles TURC (Cap Handi Forum)

► Citoyens associés

Michel COLAS ; Frédéric COQUEREAU ; Caroline DAVY ; Isabelle GRAMOULLE ; Marcel LE MEUT ; Didier LEROY ; Michel PINEAU

► Appui technique

Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice) puis Thierry BOCLÉ (Coordinateur)

Retrouvez le rapport de suivi et les annexes en ligne :

<https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/>





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT loire angers

83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur
conseil-dev-loire.angers.fr

